



**PRESENTATION
DU RAPPORT ANNUEL 2023
SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU
SERVICE PUBLIC
D'ASSAINISSEMENT NON
COLLECTIF**

Ce rapport est consultable à la Communauté de Communes du Pays de Sommières où il peut être transmis par courriel sur simple demande.

Le présent rapport reprend en détail l'organisation et le bilan de fonctionnement de ce service pour 2023.

Il rappelle en préambule les indicateurs réglementaires.

I. Présentation et organisation :

- a. La population de notre communauté et la répartition détaillée des 1514 assainissements non collectifs.
- b. assainissements non collectifs.
- c. Les prestations assurées.
- d. Les conditions d'exploitation.
- e. Le détail de la réglementation.
- f. L'indicateur de mise en œuvre du service.
- g. Le détail des 1784 interventions de diagnostic.
- h. Le détail du niveau de conformité des dispositifs d'assainissement (94.19 % du parc) et des 88 points noirs.

II. Tarification et recettes

Les tarifs 2023 pour une installation inférieure à 21 équivalent habitant sont de 50 € par installation et de 250 € pour les contrôles de conception et réalisation (en deux tranches 100 € et 150 €), 250€ pour les contrôles de vente.

Le produit des redevances s'élève à 91 195 € pour un budget global de 199 299 € en dépenses et recettes.